



## Achat logiciel éducatif de langue par correspondance

Par **claud**, le **09/03/2010** à **15:02**

Bonjour,

j'ai commandé à la fnac un logiciel éducatif de langue.

après quelques essais, j'ai noté quelques problèmes de navigation, et donc que ce logiciel ne me convenait pas.

je l'ai donc ramené directement au magasin où on me précise qu'il ne sera pas possible de me le reprendre, car l'article a été enlevé de son emballage d'origine.

il est bien évident que pour faire un essai j'étais dans l'obligation de le déballer, mais je l'ai toutefois rapporté dans sa boîte d'origine et avec tous les accessoires.

au verso de la facture, il est bien précisé qu'un article peut être rapporté au magasin ou renvoyé par voie postale dans un délai courant jusqu'à 10j pouvant même atteindre 15 j pour un échange.

un vendeur m'a toutefois indiqué, que ce type d'article (cd/dvd) ne pouvait pas être accepté hors de son emballage cellophane.

d'abord, je précise ici que le cd n'était pas dans un emballage cellophané mais simplement dans la boîte d'origine avec les accessoires.

donc, la loi qui autorise le consommateur à se rétracter dans un délai de 7 j sur un achat, peut elle ne pas s'appliquer dans ce cas précis ?

merci